

REHABILITATION DES VESTIAIRES DE LA PISCINE DU MOREL

MARCHES PUBLICS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

SYNDICAT MIXTE DU MOREL
239 Chemin des Loisirs 73 260 AIGUEBLANCHE
Tél : 04 79 24 05 25 Fax : 04 79 24 45 37
SITE WEB : www.morel-loisirs.com E MAIL : morel-loisirs@wanadoo.fr



REHABILITATION DES VESTIAIRES DE LA PISCINE DU MOREL

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

*DATE ET HEURE LIMITEES DE RECEPTION DES OFFRES
MARDI 6 AVRIL 2010 A 12 HEURES.*

SYNDICAT MIXTE DU MOREL - TEL : 04 79 24 05 25 - FAX : 04 79 24 45 37
SITE WEB : www.morel-loisirs.com E MAIL : morel-loisirs@wanadoo.fr

Règlement de consultation

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULATATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURENTS	3
1.5 – NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1 – DELAIS D’EXECUTION	3
2.2 – VARIANTES ET OPTIONS	3
2.3 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 – MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.5 – CONDITIONS PARTICULAIRES D’EXECUTION	4
ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	4
4.1 – DOCUMENTS A PRODUIRE	4
4.2 – VARIANTES	5
ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	5
5.1 – COMPOSITION DU JURY	5
5.2 – CRITERES DE JUGEMENT	6
5.3 – SUITE A DONNER A LA CONSULTATION	6
ARTICLE 6 : CONDITIONS D’ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	6
6.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	6
6.2 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE	6
ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	7
7.1 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	7
7.2 – DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	7
7.3 – VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	7

Règlement de la Consultation

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 – Objet de la consultation

La présente consultation concerne : **REHABILITATION DES VESTIAIRES DE LA PISCINE DU MOREL**

Lieu (x) d'exécution : **AIGUEBLANCHE**

Le coût prévisionnel des travaux est fixé à **500 000** €uros H.T.

1.2 – Etendue de la consultation

Cette consultation est une procédure adaptée ouverte de maîtrise d'œuvre passée en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

1.3 – Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

1.4 – Conditions de participation des concurrents

L'offre qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 €uros T.T.C.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.5 – Nomenclature communautaire

Sans objet.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 – Délais d'exécution

Les délais d'exécution des documents d'études sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

2.2 – Variantes et options

2.2.1 – Variantes

Les concurrents doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).

REHABILITATION DES VESTIAIRES DE LA PISCINE DU MOREL

Mais ils peuvent également présenter, conformément à l'article 50 du Code des marchés publics, une offre comportant des variantes.

2.2.2 – Options
Sans objet.

2.3 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 – Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitants de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 40 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.)

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : www.morel-loisirs.com

- Page « Accueil »
- Onglet « Base du Morel »
- Rubrique « Professionnels »

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en Euro. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 – Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les renseignements concernant la situation de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;

SYNDICAT MIXTE DU MOREL - TEL : 04 79 24 05 25 - FAX : 04 79 24 45 37
SITE WEB : www.morel-loisirs.com E MAIL : morel-loisirs@wanadoo.fr

REHABILITATION DES VESTIAIRES DE LA PISCINE DU MOREL

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des principaux services effectués aux cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services ont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.) cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Une indication des délais pour chaque élément de mission

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

4.2 – Variantes

Les candidats présenteront un dossier général « variantes » comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

5.1 – Composition du jury

Sans objet

REHABILITATION DES VESTIAIRES DE LA PISCINE DU MOREL

5.2 – Critères de jugement

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques et financières

Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
1 – Aptitude à réaliser l'opération dans les meilleures conditions	60%
2 – Taux de rémunération	40%

5.3 – Suite à donner à la consultation

Le pouvoir adjudicateur décide des concurrents admis à négocier. A l'issue de la négociation, l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre est prononcée par le pouvoir adjudicateur.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre les documents visés aux articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics, sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

A l'issue de la consultation, il ne sera versée aucune prime aux candidats non retenus.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

<p><u>Offre pour :</u></p> <p>REHABILITATION DES VESTIAIRES DE LA PISCINE DU MOREL NE PAS OUVRIR</p>
--

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte du Morel
Base de Loisirs
239 Chemin des Loisirs
73260 AIGUEBLANCHE

Ce pli peut également être remis en mains propres, contre reçu, à L'accueil du Syndicat Mixte du Morel
Heures ouverture accueil : du Lundi au Vendredi de 8H à 12H et de 14H à 17H

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

5.2 – Transmission électronique

Aucune transmission électronique n'est autorisée pour cette consultation.

SYNDICAT MIXTE DU MOREL - TEL : 04 79 24 05 25 - FAX : 04 79 24 45 37
SITE WEB : www.morel-loisirs.com E MAIL : morel-loisirs@wanadoo.fr

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 – Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite (courrier ou e-mail) à :

Renseignement(s) administratif(s) et technique(s) :

Syndicat Mixte du Morel

Base de Loisirs

239 Chemin des Loisirs

73260 AIGUEBLANCHE

Jean-luc CADENEL

morel-loisirs@wanadoo.fr

7.2 – Documents complémentaires

Sans objet.

7.3 – Visites sur sites et/ou consultations sur place

Sans objet.